QUELS ENJEUX DERRIÈRE LES MOBILITÉS AU TRAVAIL ?

SANTÉ PUBLIQUE

Encourager la marche, le vélo ou encore le covoiturage, c'est investir des enjeux de santé publique :

→ Lutte contre la sédentarité

→ Réduction du stress

→ Développement de la pratique d'une activité physique modérée

ÉCONOMIES

S'engager dans une démarche de mobilités durables, c'est optimiser ses coûts et améliorer le pouvoir d'achat de ses collaborateurs :

→ Optimisation des espaces de stationnement et des flottes de véhicules

→ Réduction des frais liés aux déplacements, et des cotisations

→ Diminution de l'absentéisme et amélioration de la productivité

RISQUE ROUTIER

Optimiser les déplacements de ses collaborateurs, c'est aussi une démarche de prévention :

→ Prévention du risque

→ Préservation de la santé de ses collaborateurs

→ Réduction des arrêts de travail et de leur impact sur la productivité et le budget

ATTRACTIVITÉ

Proposer des actions en faveur des mobilités durables, c'est agir sur l'attractivité de votre établissement :

→ Renforcement de l'accessibilité du site employeur et amélioration de son attractivité pour de nouveaux talents

→ Amélioration de la qualité de vie au travail

→ Un démarche d'exemplarité et un atout pour votre marque employeur

ENVIRONNEMENT

Penser les mobilités liées à son activité, c'est un premier pas pour agir sur les leviers de décarbonation :

→ Participation à la réduction de la pollution et de la dépendance aux énergies fossiles

→ Amoindrir l'impact environnemental de l'établissement

SYTRAL Mobilités propose un dispositif de Conseil en Mobilité Employeurs (CME) depuis 2024.
Revenons sur l'expérience de trois entreprises engagées en faveur des mobilités durables.

TÉMOIGNAGE N°1

ATTRACTIVITÉ, HORAIRES DÉCALÉS

« Notre établissement est localisé à Belleville-en-Beaujolais, avec des équipes postées en horaires décalés et de nombreux saisonniers. L'accompagnement de SYTRAL Mobilités nous permet de valoriser les mobilités alternatives comme le covoiturage et le vélo, qui sont de réels atouts pour le pouvoir d'achat de nos salariés, et pour l'attractivité du site.»

KUEHNE+NAGEL

Le rôle de l'employeur

En tant qu'employeur, je peux :

→ Me rapprocher de mes voisins pour ouvrir un dialogue sur les solutions de mobilité des collaborateurs, qui pourraient être mutualisées

→ Prendre en compte la domiciliation des collaborateurs pour constituer les équipes en horaires décalés, afin de favoriser le covoiturage

→ Créer une communauté de covoiturage sur l'application « En Covoit'Rendez-vous » dédiée à mon entreprise

Notre accompagnement

SYTRAL Mobilités, avec son dispositif CME, met à votre disposition une équipe de conseillers qui pourra :

→ Animer une démarche de Plan de Mobilité Employeur Commun avec d'autres employeurs

→ Organiser une animation pour promouvoir En Covoit' Rendez-vous et suivre votre communauté employeur dédiée sur la plateforme

→ Vous aider à connaitre les besoins de mobilité de vos salariés et identifier les actions pour y répondre



TÉMOIGNAGE N°2

DÉMÉNAGEMENT

« Acteur majeur du développement et de la production des dispositifs médicaux issus de sa plateforme technologique, nous renforçons nos sites sur les territoires lyonnais en recrutant une centaine de nouveaux salariés sur le site de Vourles d'ici 2027. L'enquête auprès des salariés et le diagnostic mobilité qui en résulte, sont des outils précieux pour mieux connaitre les pratiques, les besoins de nos salariés, mais aussi travailler avec les acteurs publics sur l'amélioration de la desserte en transports de nos sites.»

SYMATESE

Le rôle de l'employeur

→ Dans le cas d'un déménagement, je dois anticiper les évolutions des trajets domicile-travail de mes collaborateurs. Il est d'ailleurs d'usage de communiquer l'impact du déménagement sur ces trajets aux organisations syndicales en amont du déménagement.

→ En tant qu'employeur, je peux prévoir certains espaces dédiés à la mobilité des collaborateurs sur le futur site : capacité de stationnement (tout modes de déplacements confondus), équipements spécifiques (douches, casiers, vestiaires, etc.).

Notre accompagnement

SYTRAL Mobilités, avec son dispositif CME, met à votre disposition une équipe de conseillers qui pourra :

→ Analyser les distances et les temps de trajet domicile-travail des collaborateurs (vers le site actuel et vers le site futur), et les comparer pour identifier les impacts

→ Réaliser une enquête de projection auprès des salariés sur les trajets domicile-travail

→ Définir un plan d'action pour limiter les impacts

→ Organiser un stand d'information sur les offres de mobilité existantes autour du futur site

→ Planifier des entretiens individuels avec vos collaborateurs, pour les accompagner dans ce changement



TÉMOIGNAGE N°3

RÉGLEMENTATION

« Chez MGA Technologies, nous avons la volonté de toujours renforcer notre engagement pour le climat et d'embarquer nos salarié·es vers une mobilité plus durable. Depuis 2024, nous mobilisons l'opportunité du Forfait Mobilités Durables (FMD) pour les 80 salariés de notre site industriel dans le Beaujolais. Aujourd'hui près d'1 salarié sur 4 bénéficie de ce coup de pouce financier qui peut atteindre jusqu'à 400 euros par an. »

MGA Technologies

Le rôle de l'employeur

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM, 2019) impose aux employeurs de plus de 50 salariés d'intégrer le sujet des mobilité dans les Négociations annuelles obligatoires (NAO), dans le but d'adopter des mesures de réduction des coûts de la mobilité pour les salariés.

Plusieurs dispositifs de soutien financier à la mobilité des collaborateurs existent, et sont à la main de l'employeur. Ils permettent d'adresser différentes situations :

→ Le remboursement des abonnements de transports publics

→ La prime transport (frais de carburant et de recharge)

→ Le Forfait Mobilités Durables (pour les frais d'usages des modes alternatifs à la voiture individuelle)

Notre accompagnement

SYTRAL Mobilités, avec son dispositif CME, met à votre disposition une équipe de conseillers qui pourra :

→ Organiser une fresque de la mobilité pour la Direction et les Organisations Syndicales

→ Diagnostiquer les coûts relatifs à la mobilité pour l'employeur et les collaborateurs

→ Vous accompagner dans les choix à opérer pour le FMD (objectifs, modes éligibles, modalités, etc.).

→ Organiser des ateliers de test de certains modes de déplacements (Vélo à Assistance Electrique par exemple).

Enquête

Étude et accompagnement

Animations

L'accompagnement Conseil Mobilité Employeurs (CME) s'adapte à vos enjeux et vous suit dans la durée.

Si vous êtes implantés sur nos territoires membres, vous pouvez en bénéficier !



*SYTRAL Mobilités travaille aux côtés de l'Agence des Mobilités de la Métropole de Lyon

Vous souhaitez en savoir plus ?

conseil-mobilite-employeurs@sytral.fr

SYTRAL Mobilités, 21 bd Vivier Merle CS 63 815 - 69487 Lyon CEDEX 03 • Directeur de la publication : Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités • Conception : Ekodev • Photos : Freepik • Carte : Ekodev • Imprimerie : Chaumeil Rhône-Alpes - RCS LYON 450 208 848 : 100 exemplaires • Imprimé sur du papier recyclé

Conseil mobilité Employeurs

SE DÉPLACER AUTREMENT

Employeurs et mobilités durables, qu'avez-vous à y gagner ?

Le dispositif de SYTRAL Mobilités

L'accompagnement des changements de pratiques de mobilité est un engagement fort du Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais. À vos côtés, SYTRAL Mobilités peut prendre en charge les prestations de conseil et d'animations sur les mobilités durables au travail.

Toutes vos infos sur sytral-mobilites.fr

Conseil mobilité Employeurs

SYTRAL MOBILITÉS

SYTRAL MOBILITÉS